

Le 11 mars 2013

Séance ordinaire du conseil municipal de Pointe-Calumet, tenue le 11 mars 2013 à 20h, à la salle de délibérations du conseil, sous la présidence de son Honneur le Maire Denis Gravel.

Sont présents et forment quorum, les conseillers suivants:

Serge Bédard - district #1  
 Robert Kennedy, délégué à la voirie – district #2  
 Alexander Tomeo, délégué à la sécurité - district #3  
 Normand Clermont, délégué à l'hygiène du milieu – district #5  
 Marie-Claude Galland Prud'Homme, déléguée aux loisirs – district #6

Absence motivée :

Robert Beauchamp, délégué au CLD – district #4

La directrice générale est également présente.

### ORDRE DU JOUR

- 1.- Adoption de l'ordre du jour
- 2.- Adoption du procès-verbal du 11 février 2013
- 3.- Adoption des comptes à payer au 28 février 2013

### ADMINISTRATION

- 4.- La Petite Maison de Pointe-Calumet/contribution financière
- 5.- Projet de règlement relatif à la compensation des coûts de la collecte sélective/opposition
- 6.- Chambre de Commerce du Lac des Deux-Montagnes/15<sup>e</sup> édition du tournoi de golf annuel/souper
- 7.- Paysagement/Armand Dagenais & Fils inc./offres de service 2013/acceptation
- 8.- Radiation de taxes/adoption
- 9.- Dépôt de la déclaration d'intérêts pécuniaires

### LOISIRS

- 10.- Fête Nationale/demande d'aide financière
- 11.- Association de baseball mineur du Lac des Deux-Montagnes/augmentation de la quote-part pour 2014/approbation
- 12.- Ville de Deux-Montagnes/utilisation des terrains de soccer 2013 à 2015/protocole d'entente/autorisation de signature
- 13.- Camp de jour et service de garde/grille de tarification

### HYGIÈNE DU MILIEU

- 14.- Site de transbordement/service de conteneur pour 2013/adoption de la soumission

### SÉCURITÉ

- 15.- Avis de motion/règlement 380-44-12 amendant le règlement 380-97 concernant la circulation et le stationnement
- 16.- Réponses aux questions de la séance précédente
- 17.- Période de questions
- 18.- Levée de la séance

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

13-03-044 Il est PROPOSÉ par Serge Bédard  
et APPUYÉ par Normand Clermont

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13-03-045 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL 11 FÉVRIER 2013

Il est PROPOSÉ par Alexander Tomeo  
et APPUYÉ par Marie-Claude G. Prud'Homme

QUE le procès-verbal du 11 février 2013, soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

*Avant de procéder à la délibération et l'adoption de la résolution suivante, Monsieur le Maire Denis Gravel, déclare ses intérêts dans la quincaillerie Marcel Gravel Inc.. Il s'abstient de participer aux délibérations et au vote du paiement de factures en provenance de sa quincaillerie.*

13-03-046 ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 28 FÉVRIER 2013

Il est PROPOSÉ par Normand Clermont  
et APPUYÉ par Robert Kennedy

D'AUTORISER le paiement des comptes à payer du fonds d'administration présentés sur la liste établie au 28 février 2013 au montant de 87 823,92 \$. Les dépenses inscrites à la liste des paiements du 28 février 2013 au montant de 455 481,06 \$ incluant les dépenses autorisées, en vertu du règlement 405-02, sont approuvées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13-03-047 LA PETITE MAISON DE POINTE-CALUMET/CONTRIBUTION FINANCIÈRE

Il est PROPOSÉ par Robert Kennedy  
et APPUYÉ par Serge Bédard

QU'UNE aide financière au montant de 5 000 \$ soit octroyée à l'organisme La Petite Maison de Pointe-Calumet afin de contribuer aux frais d'électricité pour l'année 2012.

Cette aide sera accordée sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROJET DE RÈGLEMENT RELATIF À LA COMPENSATION DES COÛTS  
DE LA COLLECTE SÉLECTIVE/OPPOSITION

13-03-048

ATTENDU QUE le projet de règlement modifiant le règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles a été publié dans la *Gazette officielle du Québec* du 9 janvier 2013;

ATTENDU QUE selon les dispositions énoncées dans le projet de règlement, le gouvernement propose de partager, à parts égales entre les entreprises et les municipalités, les dépenses associées à la gestion des matières « Autres » qui, sans être désignées dans le règlement, doivent être traitées par les municipalités à l'occasion de la collecte, du transport, du tri et du conditionnement (CTTC) des matières et ce, en vue d'en assurer leur récupération et leur valorisation;

ATTENDU QUE l'engagement du gouvernement du Québec pris dans le cadre de l'Entente de partenariat en 2006 était d'en arriver, en 2010, à une indemnisation complète des coûts de la collecte sélective;

ATTENDU QUE cet engagement avait été entériné à l'unanimité par l'Assemblée nationale;

ATTENDU QUE la Municipalité de Pointe-Calumet s'oppose vigoureusement, après tant d'efforts dans la mise en place des systèmes de collecte sélective, à toute réduction de la participation financière des entreprises aux coûts de la collecte sélective;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Normand Clermont  
et APPUYÉ par Marie-Claude G. Prud'Homme

QUE le conseil municipal demande au ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, de réviser le projet de règlement de façon à compenser entièrement dès 2013, la Municipalité de Pointe-Calumet pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles;

QUE le conseil municipal fasse parvenir une copie de la présente résolution au MDDEFP, au MAMROT, à la FQM ainsi qu'au président de l'UMQ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13-03-049

CHAMBRE DE COMMERCE DU LAC DES DEUX-MONTAGNES/15<sup>E</sup>  
ÉDITION DU TOURNOI DE GOLF ANNUEL/SOUPER

Il est PROPOSÉ par Alexander Tomeo  
et APPUYÉ par Normand Clermont

D'ASSISTER au souper de la 15<sup>e</sup> édition du tournoi de golf de la Chambre de Commerce du Lac des Deux-Montagnes, le 12 juin 2013, au profit du projet nouvel entrepreneur IMPACC, par l'achat de deux (2) billets au coût de 50 \$ chacun.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PAYSAGEMENT/ARMAND DAGENAIS & FILS INC./OFFRES DE SERVICE  
2013/ACCEPTATION

13-03-050 Il est PROPOSÉ par Normand Clermont  
et APPUYÉ par Alexander Tomeo

D'ACCEPTER les offres de service de la firme Armand Dagenais & Fils Inc., pour la somme de 23 750,10 \$ (taxes incluses), réparties comme suit :

Bureau municipal et hôtel de ville :	2 012,06 \$
Secteur de la salle du conseil :	804,83 \$
Secteur de la Petite Maison :	804,83 \$
Parc Alphonse-Gravel :	5 403,83 \$
Limite du parc Alphonse-Gravel et coin du boul. de la Chapelle et de la 32 <sup>e</sup> Avenue :	1 241,73 \$
Parc Edouard-Champagne :	977,29 \$
Parc Albert-Cousineau :	4 449,53 \$
Parc Albert-Cousineau – Entrée du stationnement par la Montée de la Baie :	500,00 \$
Parc Albert-Cousineau – Entrée du centre sportif :	600,00 \$
Digue et boul. de la Chapelle Est :	3 736,69 \$
Paillis de pruche :	574,88 \$
Confection de paniers fleuris pour les rues de la municipalité :	2 644,43 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13-03-051 RADIATION DE TAXES/ADOPTION

ATTENDU QU'il y a lieu de radier les soldes de taxes du rôle locatif puisque ceux-ci sont irrécouvrables et que la Municipalité de Pointe-Calumet a choisi, depuis 2011, de taxer l'ensemble des immeubles sur son territoire selon une taxation à taux variés;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Robert Kennedy  
et APPUYÉ par Serge Bédard

DE procéder à la radiation des soldes de taxes basés sur la valeur locative pour les années 2010 et antérieures, tel que ci-après décrit. Il est résolu que cette radiation sera imputée au poste des dépenses irrécouvrables.

Années d'imposition	Montants
2010	3 599,55 \$
2009 et antérieures	4 928,36 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13-03-052 DÉPÔT DE LA DÉCLARATION D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

Il est PROPOSÉ par Serge Bédard  
Et APPUYÉ par Alexander Tomeo

030

DE prendre acte du dépôt au 12 février 2013, à mon bureau, de la déclaration d'intérêts pécuniaires du conseiller Robert Kennedy, conformément aux articles 357 et suivants de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

Un avis du présent dépôt a été transmis au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13-03-053

FÊTE NATIONALE/DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

Il est PROPOSÉ par Alexander Tomeo  
Et APPUYÉ par Marie-Claude G. Prud'Homme

QUE Madame Lyse Germain, coordonnatrice des loisirs de la Municipalité de Pointe-Calumet, soit autorisée à formuler une demande d'assistance financière auprès du Mouvement national des Québécoises et Québécois pour l'organisation de la Fête nationale du Québec 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13-03-054

ASSOCIATION DE BASEBALL MINEUR DU LAC DES DEUX-MONTAGNES/AUGMENTATION DE LA QUOTE-PART POUR 2014/ APPROBATION

Il est PROPOSÉ par Marie-Claude G. Prud'Homme  
et APPUYÉ par Serge Bédard

QUE le conseil municipal de Pointe-Calumet approuve l'augmentation de la quote-part pour l'année 2014 au montant de 50 \$ par inscription afin de contribuer particulièrement à la rétribution des officiels et à la formation des entraîneurs de l'Association de baseball mineur du lac des Deux-Montagnes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13-03-055

VILLE DE DEUX-MONTAGNES/UTILISATION DES TERRAINS DE SOCCER 2013 À 2015/PROTOCOLE D'ENTENTE/AUTORISATION DE SIGNATURE

Il est PROPOSÉ par Marie-Claude G. Prud'Homme  
Et APPUYÉ par Robert Kennedy

D'AUTORISER le maire et la directrice générale à signer, pour et nom de la municipalité, le protocole d'entente à intervenir avec la Ville de Deux-Montagnes relativement à l'utilisation des terrains de soccer pour les années 2013 à 2015 et délègue au club de Soccer « Shamrocks » la responsabilité d'organiser le soccer sur le territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13-03-056

CAMP DE JOUR ET SERVICE DE GARDE/GRILLE DE TARIFICATION

Il est PROPOSÉ par Normand Clermont  
Et APPUYÉ par Alexander Tomeo

QUE la grille de tarification des inscriptions au camp de jour ainsi que le service de garde pour l'année 2013 soit adoptée comme suit :

Camp de jour	150 \$
Service de garde	150 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13-03-057

SITE DE TRANSBORDEMENT/SERVICE DE CONTENEUR POUR 2013/  
ADOPTION DE LA SOUMISSION

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé des soumissions par invitation pour le service de conteneur au site de transbordement, de 20 et 40 verges cubes incluant la levée, la disposition et les redevances pour l'année 2013;

CONSIDÉRANT QUE la soumission reçue se lit comme suit :

BFI Canada inc.

Prix de la levée :	170,00 \$
Prix de disposition :	33,90 \$ /tonne métrique
Prix de redevances :	20,91 \$ /tonne métrique

TOTAL : 224,81 \$

CONSIDÉRANT QUE la soumission de la firme BFI Canada inc., s'est avérée conforme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Serge Bédard  
et APPUYÉ par Robert Kennedy

QUE la soumission de la firme BFI Canada inc., au montant de 224,81 \$ (taxes en sus), pour le service de conteneur au site de transbordement, de 20 et 40 verges cubes incluant la levée, la disposition et les redevances pour l'année 2013, soit adoptée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13-03-058

AVIS DE MOTION/RÈGLEMENT 380-44-12 AMENDANT LE RÈGLEMENT  
380-97 CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT

Un avis de motion est donné par le conseiller Serge Bédard, qu'à une session du Conseil subséquente, il sera adopté, un règlement modifiant le règlement 380-97 concernant la circulation et le stationnement, afin d'amender l'annexe « P » en modifiant les informations concernant l'obtention de la vignette selon la politique relative au stationnement de la rampe de mise à l'eau.

RÉPONSES AUX QUESTIONS DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

PÉRIODE DE QUESTIONS

13-03-059

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par Normand Clermont  
Et APPUYÉ par Alexander Tomeo

QU'À 20h32, la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DENIS GRAVEL, maire

CHANTAL PILON, directrice générale